

Chères consœurs, chers confrères,

Un nouveau caducée, c'est une nouvelle année, c'est une page qu'on tourne sur l'agenda.

Cette nouvelle année, votre conseil départemental vous la souhaite heureuse et bonne tant dans le domaine privé que professionnel.

2010 restera une triste année pour notre conseil et, dans le département, pour l'ensemble des membres de notre profession. Fin avril, nous avons brusquement perdu Alain Chabanne et en septembre, c'est Michel Douezi qui, soudainement, nous quittait à son tour. Dans un cas comme dans l'autre, le conseil s'est trouvé aux côtés des familles pour partager leur peine et les aider à résoudre les inévitables problèmes matériels que génèrent ces disparitions brutales.

Au plan national, les Etats Généraux ont permis de réunir dans une même réflexion tous les acteurs de la profession. Des souhaits ont été émis et des orientations évoquées dans les locaux du ministère de la Santé, dont la Ministre reconnaissait que le kinésithérapeute « *À la fois dans son rôle de prévention, dans son rôle de maintien des acquis, dans son rôle de réadaptation [...] est au cœur des enjeux de la santé de demain.* » Souhaitons maintenant que ces travaux débouchent sur des décisions concrètes.

En 2010 le conseil des Deux-Sèvres, pour vous proposer une information plus complète et mieux ordonnée, a abandonné son blog pour ouvrir un site complet sur lequel vous trouverez à peu près tous les renseignements que vous pouvez souhaiter dans le cadre de votre exercice, quelle qu'en soit la forme. Régulièrement mis à jour, c'est une source d'informations professionnelles qu'un grand nombre d'entre vous doit consulter puisqu'en quelques mois, il s'est hissé au premier rang des sites de l'Ordre les plus consultés.

Mais l'événement marquant de l'année qui commence sera le renouvellement d'une moitié des sièges dans les conseils ordinaux. Initialement renouvelés par tiers tous les deux ans, les conseils ordinaux de toutes les professions dotées d'un ordre, le seront désormais par moitié tous les trois ans, ainsi en a décidé le législateur. Vous serez donc appelés à voter le 31 mars. Nous ne pouvons que vous encourager, si vous vous sentez concernés par l'évolution de notre profession, à présenter votre candidature – et vous aurez jusqu'au 1^{er} mars pour le faire – pour venir travailler à nos côtés, au service des confrères.

À toutes et à tous, au nom du conseil départemental, je présente mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour l'année qui commence.